

L'ex-chanteur des Tears for Fears explique son choix des Creative Commons

Il y a ceux qui se morfondent à constater la crise actuelle de l'industrie musicale et qui croient naïvement que la loi Hadopi^[1] va résoudre leurs problèmes. Et puis il y a les autres, comme le chanteur Curt Smith, qui nous explique calmement et sereinement en quoi les licences Creative Commons sont un choix contemporain simple et pertinent, pour ne pas dire « naturel », quand on souhaite autoriser la diffusion de sa musique sous certaines conditions (ici la non exploitation commerciale).



Curt Smith (à ne pas confondre avec Robert Smith) ne vous dira peut-être rien, mais certains *vieux* (comme moi) se souviennent de son groupe Tears for Fears dont les quelques chansons suivantes bercèrent la jeunesse new wave des années quatre-vingts : Mad World, Change, Shout ou encore Sowing the seeds of love.

Depuis Curt Smith^[2] poursuit une carrière solo et a donc placé son dernier album *Halfway, pleased* sous licence Creative Commons By-Nc-Sa. Il s'en explique dans cette interview vidéo donnée le mois de novembre dernier sur le site de Dave Harris RetroRewind. La clarté de ses propos associée au climat tendu que fait régner la « menace Hadopi » nous ont donné envie de faire acte de *résistance* et de *subversion* en traduisant et sous-titrant^[3] ci-dessous le début de l'entretien.



—> La vidéo au format webm

Notes

[1] La loi Hadopi, rebaptisée « Création et Internet », devrait arriver à l'Assemblée nationale fin février. Nous vous suggérons deux sites pour suivre son hacktualité et mieux en décrypter ses tenants et aboutissants : La Quadrature du

Net et Numerama.

[2] Crédit Photo : Curt Smith Official (Creative Commons By)

[3] Remerciements Framalang : Olivier pour la transcription, Don Rico pour la traduction, Xavier pour le sous-titrage et Yostral pour le montage final (sacré travail d'équipe !)